

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-009-13365/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Atelier de l'environnement CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix pour 2023 - Approbation d'une convention
46677**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés notamment dans son Agenda de la Mobilité, ainsi que dans son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

Les questions de protection de l'atmosphère et de la qualité de l'air, constituent un des enjeux de la compétence Mobilité, Déplacements et Accessibilité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les actions en faveur des mobilités durables, par l'octroi d'un soutien financier.

Ce soutien, s'adresse aux associations œuvrant à la mise en place d'outils de conseil et d'orientation favorisant le report modal sous l'angle de la protection environnementale et permet de développer ou promouvoir les mobilités durables.

L'association Atelier de l'Environnement – labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix -, créée en 1997, a pour objectif de :

- Favoriser la compréhension des enjeux environnementaux du territoire.
- Favoriser les changements de comportements.
- Assurer la transmission de savoir et/ou de connaissances.

à travers la mise en œuvre d'une approche pédagogique, et l'usage d'outils et techniques d'animation qu'elle développe en vue de changer concrètement et durablement les comportements citoyens.

Elle joue ainsi un rôle de « facilitateur » et d'accompagnateur en partageant des valeurs communes, dont l'humanisme, la promotion de la citoyenneté et le respect de la démarche scientifique.

Dans le cadre de son objet, l'Association prévoit en 2023 la continuité d'une action spécifique dans le domaine de la Mobilité, par le déploiement d'une boîte à outils dédiée à la mobilité durable : Déclic écomobil'. L'objectif de Déclic écomobil' est l'engagement et le changement de comportement de mobilité, par la prise de conscience, la connaissance et la mise en situation.

En effet l'information ne suffit pas toujours pour passer à l'acte. Le recours à des outils à la fois concrets et ludoéducatifs éveillent davantage les questionnements sur les comportements quotidiens.

Les principaux outils de Déclic écomobil', sont :

- 3 jeux de plateaux.
- Un quiz interactif.
- Des jeux de photos diachroniques.
- Une maquette multimodale.
- Des expériences scientifiques et vidéos.

L'association propose ainsi d'animer des ateliers d'initiation à la mobilité durable en s'appuyant sur la boîte à outils Déclic écomobil', ciblant différents publics : Les entreprises, les collectivités territoriales, les établissements publics. En 2023, l'accent sera particulièrement mis auprès de deux établissements scolaires, sur la mise en oeuvre de Pédibus, l'accompagnement de défis écomobiles et la création de « rues scolaires ».

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement et de la promotion des mobilités durables, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 9 500 euros à l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement spécifique par le biais d'une convention annuelle, pour la réalisation de cette action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de l'environnement de ses habitants et de la promotion des mobilités durables.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 9 500 euros à l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix pour le déploiement de l'action spécifique Déclic écomobil' au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention conclue avec l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section fonctionnement du budget annexe transport 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Chapitre 65 Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS